

**LE 3 OCTOBRE**

• Le Conseil municipal de Vernier, par 17 oui, 8 non et 4 abstentions invite le Conseil administratif : à remplacer l'ensemble des véhicules à carburant appartenant à la Commune (voitures, motos, tracteurs, camions, tondeuses, etc.) par une alternative décarbonée (électrique ou autre) ; à ne plus acquérir de véhicules utilisant du pétrole ou ses dérivés et à élaborer un plan de remplacement afin d'effectuer cette transition progressivement et à avoir remplacé la totalité des véhicules à carburant à l'horizon 2030 et à rendre compte au Conseil municipal de l'état de la flotte et du plan de remplacement au moins une fois par année.

• Le Conseil municipal de Vernier, par 26 oui et 3 abstentions déclare qu'il est nécessaire de demander au Conseil d'État de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la qualité du service des lignes de bus 22, 23, 28, 51, 53 et 73 en se concentrant sur l'augmentation de la fréquence de celles-ci, particulièrement dans les heures creuses (commencer tôt le matin dès 6 heures, les pauses de midi, dès 20 heures, tout le samedi et le week-end) et de collaborer avec la Ville de Vernier pour informer les habitant(e)s des améliorations apportées au service de ces lignes de bus et pour encourager l'utilisation des transports publics.

• Vu la démission de M. Skender SALIHI du Conseil de fondation de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV); sur proposition du groupe MCG; le Conseil municipal, par 29 oui (unanimité), déclare désigner M. Hasan BYTYQI, comme représentant du groupe MCG au sein du Conseil de fondation de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), pour le restant de la législature 2020 - 2025.

LE 14 NOVEMBRE

• Le Conseil municipal de Vernier, par 19 oui et 13 non, invite le Conseil administratif à mieux communiquer sur les possibilités de prendre rendez-vous au SGP (Service guichet prestations) en dehors des heures d'ouverture affichées.

L'agrandissement de la STEP d'Aïre

L'agrandissement de la capacité de la station et la mise en place d'un système de traitement des micropolluants impliquent de nombreuses activités au sein de SIG, notamment car ils sont pensés dans une optique de transition écologique et d'optimisation énergétique.

À quels objectifs répondent ces travaux ?

Frédéric Giraud : Ils sont multiples. Il y a d'abord l'augmentation de notre capacité de traitement des eaux usées, qui passera de 600 000 à 1 000 000 équivalent habitants. Ce n'est donc pas un ajustement, mais un nouveau dimensionnement de ce qui est la plus grande STEP du canton. Ensuite, il y a le traitement des micropolluants qui est désormais une obligation légale. Villette et Aïre seront les deux premières stations à être en conformité sur ce point.

Jérôme Grenard : Et puis, il y a la question des boues. Avec l'augmentation des eaux traitées par la STEP, elles augmenteront elles aussi. Or l'installation de séchage est vieillissante et l'appel d'offre pour son remplacement est en cours.

Avez-vous capitalisé sur les rénovations précédentes, comme Chancy ou Villette ?

FG : Il est évident que les retours d'expérience des travaux effectués, même sur les petites STEP, peuvent se révéler précieux. On sait comment fonctionnent ces projets-là, quel type d'écueil on peut rencontrer. La différence, ce sont les enjeux financiers. À Aïre, tout est démultiplié.

JG : Pour vous donner un ordre de grandeur, en se basant sur l'exemple de Villette, on estime qu'une grue permet le travail d'une trentaine d'ouvriers. Or, à Aïre, c'est de six grues dont nous aurons besoin. Ce sont donc 180 ouvriers qui évolueront sur ce site avec une centaine de collaborateurs et collaboratrices des eaux usées. Il va falloir gérer les flux, les points de passage, pour que chacun puisse travailler en sécurité.

FG : Il est plus simple de construire là où il n'y a rien, comme à Chancy. À Aïre, il y aura très peu à casser et les extensions se feront sur un périmètre restreint. Il y a là un côté Tetris qui nécessite d'anticiper les étapes de construction et les déplacements de chacun.



JG : En tant qu'ingénieur d'exploration, mon rôle est de représenter l'exploitant auprès des ingénieurs, qu'ils soient internes ou externes. De formuler nos besoins et d'adapter les choix techniques en fonction de nos habitudes de travail. Mon rôle est aussi de transmettre les données de la STEP existante.

FG : Je pense au cas de la hauteur des planchers sous les nouveaux biofiltres. Sur les plans de départ, il y avait 1 mètre entre ce plancher et le fond de la bache, et donc de grandes difficultés pour s'y glisser. Nous avons demandé de rehausser à 1,80 mètre pour que les collaborateurs et les collaboratrices puissent se mouvoir aisément et en sécurité lors des maintenances.

Mais ce genre de décision a un coût. Nous devons effectuer un grand nombre d'arbitrages.

Quelle est l'ambiance à l'interne autour de ce projet ?

JG : C'est beaucoup de communication et c'est essentiel. En entendant les demandes, les besoins de l'interne, on arrivera à avoir un outil adapté et conforme à nos exigences en termes d'ergonomie et de sécurité.

FG : Il ne faut pas oublier de communiquer, c'est évident. Il est important que toutes les personnes concernées sachent où nous allons et ce que nous allons faire. Mais je ressens surtout de la curiosité, pas de la tension.

JG : Cette rénovation, on en parle depuis des années, alors forcément, il y a de l'impatience. Un peu d'appréhension

«L'avantage de la variante choisie à Aïre, c'est qu'il s'agit d'un procédé évolutif qui permettrait de traiter de nouveaux micropolluants s'il en était besoin.»

aussi, parce que de nouveaux ouvrages à exploiter signifient de nouvelles compétences à développer. Le nouvel incinérateur de boues est ainsi très attendu. Je dirais que le sentiment qui domine c'est l'excitation, l'envie de travailler dans cette STEP agrandie.

La législation impose le traitement des micropolluants mais laisse le choix de la méthode ?

FG : Oui, il a d'ailleurs fallu réaliser une analyse multicritères pour prendre une décision. Il y a en gros deux variantes : le traitement par charbon actif ou par ozonation. Là encore, la configuration des lieux et la taille de la STEP peuvent influencer sur le choix. Ainsi, à Villette, nous avons opté pour le charbon actif. À Aïre, c'est l'ozonation suivie par des filtres à sable qui a été jugée plus pertinente.

JG : L'avantage de la variante choisie à Aïre, c'est qu'il s'agit d'un procédé évolutif qui permettrait de traiter de nouveaux micropolluants s'il en était besoin.

JG : Plus on est prêts, mieux ça se passera. Tout ce que nous mettons en place aujourd'hui, en amont, nous permet d'anticiper les problèmes et facilitera le déroulement du chantier. Sur un projet chiffré à plus de 200 millions, on parle de 10 millions pour réaliser les études détaillées. C'est un investissement nécessaire.

Mais lorsque des autorisations sont encore pendantes, n'est-ce pas prématuré ?

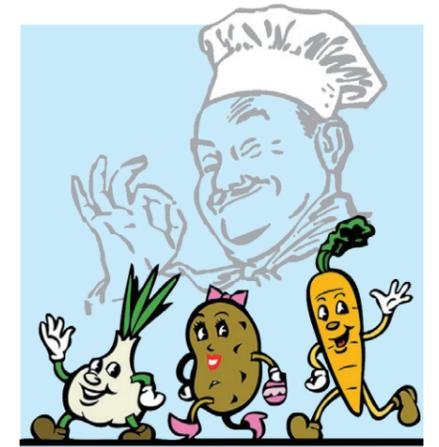
FG : Nous avons reçu l'autorisation de construire, même si des recours sont encore possibles. Ceci dit, nous n'avons aucun doute. La pertinence et la légitimité

du projet sont très largement reconnues. J'ajoute que ne pas réfléchir à la réalité d'un projet sous prétexte qu'il manque encore des validations, c'est le meilleur moyen de rencontrer des écueils, que nous pouvons éviter en nous préparant dès maintenant.

UNE ÉMULATION COLLECTIVE

Pour Frédéric Giraud, la rénovation de la STEP d'Aïre a été conçue avec les ingénieurs de SPI et nos mandataires, comme « un concentré d'économie circulaire ». En effet, la volonté a été de penser large et de faire correspondre les nécessités de la nouvelle station aux impératifs de la transition écologique. Pompes à chaleur, récupération thermique, biogaz vert, création d'un poste HT, les réalisations transversales et placées sous le signe de la transition écologique sont nombreuses.

Le volet de la valorisation énergétique est particulièrement remarquable puisque les boues et l'eau produiront de la chaleur. Les boues à travers le nouvel incinérateur qui permettra de produire de la chaleur pour le site et d'envoyer le surplus sur le réseau CAD (la production de biogaz sera également augmentée dans cette nouvelle configuration), et l'eau usée traitée dont nous allons extraire les calories au moyen de très grosses pompes à chaleur. « Dans l'état d'esprit, on a vraiment senti la volonté de tirer à la même corde, de travailler pour SIG. La rénovation d'Aïre n'est pas un simple projet EU, c'est beaucoup plus que cela ! »



Moules et tagliatelles fines

pour 4 Personnes

- 500 gr de pâtes
- Un kilo de moules
- 250 gr de tomates en boîte pelées + tube de concentré
- Un verre de vin blanc
- Quelques brins de coriandre
- Un oignon
- Deux gousses d'ail
- Huile d'olive
- Poivre

Laver les moules, les faire ouvrir dans une marmite avec un peu d'huile d'olive et le vin blanc

Laisser tiédir puis les décoquiller, les réserver dans le jus.

Peler les gousses d'ail, les presser, peler l'oignon l'émincer, faire revenir le tout dans une casserole dans un peu d'huile poivrée, allonger avec une partie du jus de moules filtré, réduire de moitié, ajouter les tomates et un peu de concentré, laisser, avant de servir bien égoutter les moules, les ajouter.

Cuire les pâtes, les égoutter avec une fourchette tourner celles-ci dans les assiettes comme des nids puis napper avec tomate et moules ainsi ainsi que la coriandre.

